

Rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024

HAUSSE MOYENNE DE LA VALEUR IMPOSABLE DE 13,2 % À SAINT-HYACINTHE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 6 octobre 2021 – La Ville de Saint-Hyacinthe a récemment reçu la mise à jour du rôle d'évaluation foncière pour la période 2022-2023-2024. Le parc immobilier maskoutain atteint désormais 7 milliards de dollars et la valeur de la maison moyenne à Saint-Hyacinthe est passée de 259 251 \$ (rôle précédent) à 290 459 \$, ce qui représente une variation de 12,1 %.

La valeur de l'ensemble des immeubles imposables a progressé de 13,2 % par rapport au rôle d'évaluation précédent. La variation par catégorie d'immeuble, pour cette même période, est présentée ci-dessous.

Rôle d'évaluation 2022-2023-2024	
Valeur imposable résidentielle	11,7 %
Valeur imposable commerciale	12,2 %
Valeur imposable moyenne	13,2 %
Valeur imposable 6 logements et +	15,5 %
Valeur imposable industrielle	17,4 %
Valeur imposable agricole	17,5 %
Valeur imposable terrains vacants	33,7 %

Des variations des valeurs imposables sont également observées d'un district à l'autre. Les valeurs des maisons moyennes ont progressé de 9,3 % dans le secteur Cascades tandis qu'elles ont augmenté de 14,7 % dans le secteur Bois-Joli.

Variation des valeurs imposables de la maison moyenne par district	
Cascades	9,3 %
Sacré-Cœur	10,2 %
Douville	10,4 %
Hertel-Notre-Dame	11,2 %
Sainte-Rosalie	11,3 %
La Providence	12,0 %
Saint-Thomas-D'Aquin	12,2 %
Saint-Joseph	12,3 %
Saint-Sacrement	12,9 %
Yamaska	13,5 %
Bois-Joli	14,7 %



Ce nouveau rôle est marqué par l'entrée en vigueur de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* qui plafonne la valeur imposable des terres agricoles à 40 600 \$ par hectare, ce qui entraîne une réduction de charge fiscale d'environ 110 000 \$ pour l'ensemble des agriculteurs maskoutains en 2022.

Qu'est-ce qu'un rôle d'évaluation foncière?

Le rôle d'évaluation foncière est déposé tous les trois ans par un évaluateur agréé indépendant, conformément à *la Loi sur la fiscalité municipale*. Le rôle inventorie toutes les propriétés situées à Saint-Hyacinthe. Il identifie chacun des immeubles et leur propriétaire et en décrit l'utilisation, les caractéristiques de même que la valeur. C'est à partir de cette valeur que sont déterminées les taxes municipales et scolaires afin de répartir équitablement la charge fiscale entre les propriétaires fonciers. Cependant, c'est le taux de taxation déterminé lors de l'adoption du budget par le conseil municipal qui établit la variation du prochain compte de taxes.

La valeur des immeubles inscrite à ce nouveau rôle provient de l'analyse des transactions immobilières réalisées au cours de l'année 2020. Ce nouveau rôle d'évaluation sera en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il est possible de consulter dès maintenant les évaluations foncières sur le site Internet de la Ville. L'information sera également disponible sur le prochain compte de taxes municipales qui sera émis en janvier prochain. Les propriétaires peuvent déposer une demande de révision de leur évaluation foncière avant le 1^{er} mai 2022.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8304